

Entretien logement - FORLO-F

Code du module:	FORLO-F
Unité capitalisable:	Modules facultatifs (FACUL)
Méthodes d'évaluations fixés:	3
Profession:	Auxiliaire de vie
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle

Grille d'évaluation du module en entreprise

1	L'apprenti est capable d'assurer le nettoyage ainsi que l'entretien des matières que sont le verre, le bois, la céramique et des matières synthétiques en tenant compte des principes de l'ergonomie, des risques d'accident et des règles d'hygiène. Sélective
INDICATEURS • L'apprenti connaît les méthodes de nettoyage et/ou d'entretien du verre, du bois, de la céramique et des matières synthétiques. • L'apprenti effectue les travaux. SOCLES • L'apprenti a appliqué les méthodes de nettoyage et/ou d'entretien du verre, du bois, de la céramique et des matières synthétiques.	

2	L'apprenti est capable de sélectionner les produits de nettoyage et d'entretien appropriés en fonction des matières, d'appliquer un dosage correct et d'utiliser les produits de manière réglementaire. Obligatoire
INDICATEURS • L'apprenti connaît la manipulation professionnelle des produits de nettoyage et d'entretien. SOCLES • L'apprenti s'est servi des produits de nettoyage adéquats, il a appliqué un dosage correct et il a utilisé les produits de manière réglementaire.	

3

L'apprenti observe les points suivants lors de la manipulation de produits de nettoyage et d'entretien: la protection de l'environnement, le dosage des produits, les risques d'accident et, le cas échéant, le recours à une protection (par exemple de gants) dans l'intérêt de sa propre sécurité.

Obligatoire

INDICATEURS

- L'apprenti tient compte de sa propre sécurité de même que de celle de ses collègues de travail et il veille à ne pas la compromettre.
- L'apprenti réagit en cas d'incident.
- L'apprenti manipule les produits de nettoyage et d'entretien d'une manière respectueuse de l'environnement.

SOCLES

- La sécurité était assurée.
- L'apprenti a réagi aux incidents de manière appropriée.
- L'apprenti a tenu compte des mesures de protection de l'environnement.

4

L'apprenti tient compte des aspects suivants lors de l'exécution des travaux: l'ergonomie, les risques d'accident/la prévention des accidents, les règles concernant l'aménagement du poste de travail, la manipulation correcte et compétente des produits et des ustensiles de nettoyage, la protection de l'environnement.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti connaît les méthodes de travail ergonomiques.
- L'apprenti connaît les mesures de sécurité internes.
- L'apprenti connaît les mesures à appliquer pour assurer la protection de l'environnement dans le contexte de la gestion d'un ménage.

SOCLES

- L'apprenti a travaillé de manière ergonomique.
- L'apprenti a travaillé d'une manière compétente, correcte et sereine.
- L'apprenti a manipulé les produits de nettoyage et d'entretien d'une manière respectueuse de l'environnement.

5

L'apprenti est capable d'assurer son hygiène personnelle et d'opter pour une tenue de travail correcte, également sous aspects des règles d'hygiène et de la prévention des accidents.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti connaît et respecte les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur de même que les dispositions internes.
- L'apprenti porte une tenue de travail et des chaussures convenables.

SOCLES

- L'apprenti a respecté les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur de même que les dispositions internes.
- L'apprenti portait une tenue de travail et des chaussures convenables.
- L'apprenti a veillé à adopter une apparence propre et soignée.

6

L'apprenti est capable d'aménager son poste de travail de manière réglementaire et de le nettoyer d'une manière adaptée aux matériaux une fois les travaux accomplis, en tenant compte des consignes en matière d'hygiène, des principes de l'ergonomie, de la suite des étapes de travail et des risques d'accident.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti connaît les règles d'hygiène de son institution.
- L'apprenti connaît l'endroit indiqué pour ranger le matériel utilisé.

SOCLES

- Le poste de travail était propre et en ordre.
- L'apprenti a nettoyé son poste de travail de manière réglementaire et il a rangé l'intégralité des ustensiles utilisés à l'endroit indiqué.

7

L'apprenti est capable d'accomplir les tâches de nettoyage et d'entretien dans un délai convenable et/ou dans les limites de temps dont il dispose.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti est capable d'accomplir convenablement une mission de travail dans un délai indiqué.

SOCLES

- L'apprenti a accompli les travaux de nettoyage et d'entretien dans un délai convenable.
- L'apprenti a correctement coordonné ses interventions sous l'aspect horaire.

8

L'apprenti est capable d'établir un plan d'entretien pour les travaux à effectuer.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti connaît la structure d'un plan de travail.

SOCLES

- L'apprenti a établi un plan de travail pour une mission de travail déterminée (suite correcte des étapes de travail).